

**Le bulletin d'information
de la délégation 35**

40, rue Danton 35700
Rennes.

02.99.84.26.66.

<https://apf-francehandicap35.org/>

Retrouvez toutes les
infos de ce numéro et
sa version audio sur le
site de la Délégation :
<https://apf-francehandicap35.org/>

**BEL ÉTÉ
À
TOUS**



SOMMAIRE

Page 1 :

◊ **Édito , sommaire
agenda**

Pages 1 à 8 :

◊ **Actualités Nationales**

A la Une : emploi, droits,
Les brèves

Pages 9 et 10 :

◊ **Infos nationales APF :**
confinement et
déconfinement, le monde
d'après, Assemblée
Générale

Page 11 :

◊ **Infos territoriales**
Fonctionnement MDPH

Pages 12 à 17 :

◊ **Infos DD35**

Confinement : à la
délégation, pour le
CAPFD,

Déconfinement :
activités des groupes
(loisirs, militants, EPO)
Assemblée
Départementale,
agenda, opérations
ressources et braderie
de septembre, services
à la personne.

Témoignages

Pages 18 et 19 :

**Culture, sports et
loisirs**

Page 20 :

Infos pratiques

Encart : page humour

Édito

Solidaire et acteur au sein d'APF France handicap !

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Le mot solidarité résonne sûrement dans vos cœurs, après cette période de confinement que chacun de nous a pu vivre, à l'instar de tous nos concitoyens...

Il a bien fallu que nous relevions ce défi inédit : nous protéger du risque sanitaire et vaincre malgré tout l'isolement.

Nombreux sont les acteurs de notre mouvement qui ont veillé à ce que les liens soient maintenus malgré tout entre nous, à commencer par l'équipe des salariés qui, lors de cette période et plus encore lors du déconfinement progressif, a eu à cœur de nous informer et de nous proposer des contacts et activités à distance.

Qu'ils en soient tous remerciés !

Il était en effet important pour tous de nous rappeler les valeurs de notre association, de notre engagement, de faire vivre notre ambition commune : « pouvoir choisir, pouvoir agir ».

Forts de cette expérience et du dynamisme qui nous animent et nous rassemble, tournons maintenant notre regard vers l'avenir avec, comme point de mire, la joie de nous retrouver enfin à la Délégation, même si ces retrouvailles seront, dans un 1er temps, limitées et encadrées.

Pour la suite, soyons assurés que nos agendas de poche seront rapidement remplis de rendez-vous conviviaux (rencontres, sorties, ateliers...) mais aussi militants pour défendre les droits et donner à chaque personne en situation de handicap le pouvoir de choisir et d'agir.

Très bel été à tous en continuant à prendre bien soin de vous et de vos proches.

Le représentant départemental

Patrick Aubry.

Ne manquez pas :

- ◆ Le zoom sur l'emploi (P 2)
- ◆ Confinement et déconfinement à la Délégation (P 12 et suiv.)
- ◆ Témoignages (P 16 et 17)





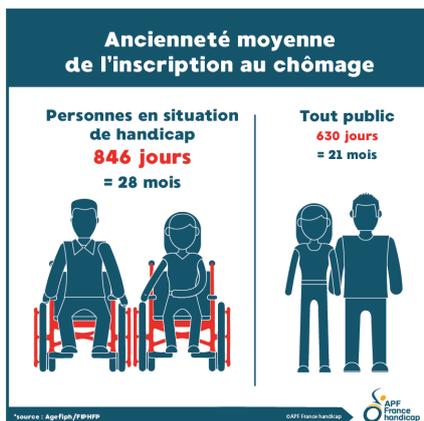
● ZOOM SUR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

●● la situation de l'emploi s'améliorait jusqu'à la crise sanitaire...

Après 12 années de hausse continue, le nombre de demandeurs d'emplois handicapés a connu une baisse significative en 2019 : il passe sous la barre des 500 000. La baisse du taux de chômage avait commencé en 2016 pour l'ensemble de la population, elle concerne maintenant les Travailleurs Handicapés (TH).

L'amélioration de la situation ne concerne cependant pas de la même façon toutes les catégories de TH

(le nombre de TH au chômage depuis 3 ans et plus continue d'augmenter) ni toutes les régions (la baisse du chômage des TH est proche de 10 % en Normandie mais ne dépasse guère 1 % en Bretagne). Et, plus que la reprise d'emploi à proprement parler, c'est l'entrée en formation d'un grand nombre de TH qui explique une large part des sorties de Pôle Emploi. Ceux-ci sont en effet prioritaires pour accéder au « Plan d'investissement dans les compétences » qui doit proposer formation et accompagnement sur 5 ans aux personnes ayant un niveau de formation trop faible pour s'insérer facilement dans l'emploi : ayant un niveau



inférieur au bac, 2/3 des TH sont concernés par ce critère.

Hélas, la crise sanitaire et le confinement ont inversé cette tendance comme le montrent les chiffres ci-après, même s'ils ne concernent pas

spécifiquement les Travailleurs Handicapés, la même évolution est à prévoir : fin mars 2020, le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté de 246 000 (soit + 7 %), et atteignait 3 732 500, malgré le dispositif de télétravail.

Une telle aggravation du marché du travail ne s'était pas produite depuis 24 ans. Paradoxalement, les régions les moins touchées par l'épidémie de coronavirus sont celles qui enregistrent les hausses les plus élevées de demandeurs d'emploi (par exemple, + 9,7 % en Bretagne contre 6,7 % en Grand Est).

●● Travailleurs Handicapés : pas facile de vieillir dans l'emploi

Une étude du ministère de la solidarité et de la santé (« études et résultats » de février 2020) souligne les difficultés que rencontrent les Travailleurs Handicapés (TH) âgés de plus de 50 ans. Passé cet âge, les travailleurs valides restent en moyenne moins de 2 ans sans emploi. Pour les Travailleurs Handicapés cette durée est de 8,5 ans.



Le dispositif de retraite anticipée

réservé aux TH leur permet en théorie de partir en retraite avant 62 ans (entre 55 et 59 ans).

Mais les conditions à remplir sont tellement restrictives que ce dispositif ne concerne finalement que très peu d'entre eux (moins de 3 000). Les TH doivent, pour la plupart, attendre plus

longtemps pour passer sous le régime de la retraite (62 ans le plus souvent), ils passent tout ce temps sans ressources autres que les allocations chômage, une pension d'invalidité, l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), le RSA, voire les revenus de leur conjoint.

Par dérogation au droit commun, les TH peuvent toucher à 62 ans une retraite à taux plein (sans « malus »), quel que soit le nombre de trimestres validés.

Le projet de loi réformant les retraites conserve la retraite pour inaptitude à 62 ans mais il ne va pas assez loin et n'assouplit pas suffisamment les conditions d'accès à la retraite anticipée : les TH âgés vont donc continuer à galérer en attendant leur 62ème anniversaire



● ZOOM SUR LES DROITS

●● Contestation des décisions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Les usagers peuvent contester les décisions de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) qui les concernent.



Éducation pour Enfants Handicapés (AEEH) et l'accompagnement à la scolarisation (AVS).

Recours contentieux

Une fois sur 4, les

Recours gracieux

Le plus souvent (3 fois sur 4), les usagers demandent directement à la MDPH de réexaminer leur demande en utilisant le « recours gracieux » : en 2018, un peu plus de 100 000 recours gracieux ont été déposés. Ce nombre n'augmente pratiquement plus depuis 2016.

Chez les adultes, les recours gracieux concernent principalement l'attribution de l'Allocation pour Adultes Handicapés (AAH) et l'attribution de la carte de stationnement. Chez les enfants, ils concernent l'attribution de l'Allocation

usagers font appel aux tribunaux : la procédure s'appelle alors « recours contentieux ». Sur les dernières années (2016 à 2018), le nombre de recours contentieux diminue.

La réponse au recours

La décision initiale est maintenue dans plus d'un cas sur deux. Pour la question particulière de l'attribution de l'AAH en Ille-et-Vilaine, l'utilisateur qui a déposé un recours gracieux a obtenu satisfaction une fois sur deux ; le recours contentieux a abouti moins d'une fois sur 5.

La conciliation est peu utilisée.

Généralement assurée par des référents bénévoles extérieurs aux MDPH dans l'objectif d'offrir à l'utilisateur l'écoute la plus neutre possible, la conciliation fonctionne dans la plupart des MDPH. On constate cependant que ce dispositif ne fait pas baisser le nombre de recours déposés.

Évolution récente

Depuis le 1er janvier 2019, les nouvelles modalités de recours sur les décisions des CDAPH sont entrées en application. Un recours administratif préalable obligatoire doit être formé devant le Président du Conseil Départemental ou la MDPH avant de saisir, selon le cas, le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif.

● CANICULE : LE PLAN NATIONAL ENCLENCHÉ



Un nouveau fléau pourrait s'abattre sur la France cet été : la canicule. En effet, après un été 2019, particulièrement chaud, Météo France annonce un été 2020 « lui aussi chaud, et particulièrement sec ». Comme chaque année, le plan national dédié est activé depuis le 1er juin 2020 pour protéger les plus vulnérables et notamment les personnes handicapées.

Un registre des personnes handicapées

D'après la loi, il incombe à chaque mairie de disposer d'un registre où sont recensés, s'ils en font la demande, certains publics fragiles vivant à domicile (personnes âgées, personnes handicapées). Ces derniers peuvent ainsi bénéficier de l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux.

Le plan canicule propose également la plateforme téléphonique

Canicule info service, accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) de 9 heures à 19 heures.

Adopter les bons réflexes

En attendant, quelques réflexes à adopter pour éviter les surchauffes en cas de températures extrêmes :

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Éviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour
- Passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché ...)
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches.



● POLITIQUE ET CRISE SANITAIRE

●● Modification des règles législatives lors de la crise sanitaire

Fin mars, le gouvernement a publié 25 ordonnances impactant l'ensemble de la population pour plusieurs mois. Parmi ces mesures, la prolongation de certains droits (interdiction des expulsions locatives et des coupures d'énergie, prolongation des titres de séjour, des allocations chômage, modification de certaines règles du code du travail...)

En ce qui concerne les personnes en situation de handicap, les allocations et prestations handicap arrivées à terme ont été prolongées pour 6 mois, des décisions d'attribution peuvent être prises par le Président des MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et le délai de recours est suspendu. Les conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services médico-sociaux peuvent être modifiées sans autorisation

administrative, de même que les types de publics accueillis jusqu'à une surcapacité de 120%.

Une Foire Aux Questions (FAQ)

Accessible sur le site du secrétariat d'État aux personnes handicapées, elle présente les décisions gouvernementales concernant spécifiquement les personnes en situation de handicap ou ayant un impact sur leurs droits et vie quotidienne.



Le site apf-francehandicap35.org relaie également toutes ces informations.

●● Dette sociale – Déficit et bonnes affaires ?

Le gouvernement a décidé de maintenir jusqu'en 2033 la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) et de lui transférer la charge de 136 milliards d'euros : 30 milliards de déficits passés, 13 milliards pour la couverture du service de la dette des hôpitaux et une provision au titre des déficits prévisionnels de la Sécurité Sociale pour les exercices 2020 à 2023 qui apparaissent inéluctables au regard de la situation économique et qui

incluront également des dépenses d'investissement dans les secteurs hospitalier et médico-social.

Créée en 1996 pour 13 ans afin d'éponger le "trou de la Sécu", la Cades a été maintenue par les gouvernements successifs et fonctionne comme une entreprise privée de crédit bien qu'étant alimentée par une cotisation sociale prélevée essentiellement sur les

salariés, les chômeurs et les retraités : ce sont eux qui paieront pendant au moins 13 ans les conséquences financières de l'épidémie de coronavirus dont les intérêts exorbitants de la dette sociale.

Le gouvernement a également annoncé un financement de l'accompagnement du grand âge à hauteur de 2 milliards d'euros en 2024.

●● Une prime pour les soignants et les plus pauvres

Dès avril, le gouvernement a décidé l'attribution d'une prime de 1 500 € aux

personnels soignants travaillant dans des établissements hospitaliers des 30 départements les plus touchés par l'épidémie de Covid-19, ainsi que ceux, d'autres départements, affectés dans les services COVID des 108 hôpitaux de référence.



Les soignants d'hôpitaux et cliniques privées sont également concernés selon des

modalités à élaborer avec leurs Fédérations respectives. Il en sera de même pour les personnels de maisons de retraite (EHPAD) et établissements médico-

sociaux, après discussions avec les collectivités locales.

Le gouvernement a également annoncé le versement automatique d'une aide exceptionnelle (150 € + 100 € par enfant à charge) aux familles vivant avec le Revenu de Solidarité Active ou l'Allocation de Solidarité Spécifique, ainsi que 100 € par enfant pour les familles qui perçoivent une Aide Personnalisée au Logement (APL).

● RESSOURCES FINANCES

●● Complément de ressources à l'AAH

ALERTE
INFO



Pour les personnes handicapées qui vivent en logement autonome, le seul complément à l'Allocation pour Adultes Handicapés

(AAH) qui a été maintenu par le gouvernement est la Majoration pour la Vie Autonome (MVA = 105 €/mois). Quant au complément de ressources (179 €), il n'est plus attribué. Seuls les bénéficiaires qui le touchaient au 1er décembre 2019 peuvent continuer à le percevoir pendant les 10 ans qui viennent.

Mais attention, si on cesse momentanément de remplir les conditions requises, on perd

●● Fonds de compensation : ça n'avance pas vite !

La loi de 2005 prévoyait qu'un usager ayant à faire face à de grosses dépenses pour la compensation de son handicap ne devait pas avoir un reste à charge supérieur à 10 % de ses ressources personnelles. Ainsi, une personne dont les revenus annuels s'élèvent à 10 000 € ne devrait pas payer plus de 1000 € sur ses deniers personnels même si le fauteuil dont elle a besoin coûte 20 000 € : le fonds de compensation devrait couvrir la dépense non prise en charge par la Sécu, la mutuelle et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap). Mais comme aucun gouvernement n'a pris le décret permettant de rendre cette mesure effective, elle n'a jamais été appliquée.

Le gouvernement actuel a essayé de combler ce vide, mais de façon très timide puisque cette règle des 10 % ne s'appliquera que « *dans la limite des financements du fonds départemental de compensation* ». Or les ressources des fonds de

compensation ne sont pas consolidées car elles dépendent des contributions de l'État (variables d'une année sur l'autre), des Départements (bien souvent en difficulté), de la Caisse Départementale de la Sécurité Sociale (qui peut être

aux abonnés absents), etc.

La loi de 2005 vient de fêter ses 15 ans : on attend toujours que les mesures votées s'appliquent enfin.

●● Vie Autonome – la nouvelle Loi PCH

Prestation de Compensation du Handicap :
une avancée significative !

- ✓ Suppression de la barrière d'âge de 75 ans ;
- ✓ Possibilité d'octroi sans limitation de durée ;
- ✓ Mesures sur les contrôles d'effectivité de la PCH...



Les nouvelles dispositions de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) s'appliquent depuis mars 2020.

Elles concernent l'octroi sans limite de durée pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement :

- ⇒ le droit de répartir sur 6 mois l'utilisation de la PCH versée mensuellement afin de l'adapter à la fluctuation des besoins
- ⇒ le maintien de la PCH en cas de recours contre une décision du Président du Conseil Départemental suite à un contrôle d'effectivité
- ⇒ le droit de demander la PCH ultérieurement si le demandeur y avait potentiellement droit avant ses 60 ans,

⇒ l'extension à 6 mois minimum du contrôle d'utilisation des sommes versées..

Sont toujours en attente, les règles concernant le fonctionnement des Fonds Départementaux de Compensation et du comité stratégique chargé d'élaborer et de proposer, d'une part, des adaptations du droit à la compensation du handicap répondant aux spécificités des besoins des enfants et, d'autre part, des évolutions des modes de transport des personnes handicapées.



• RESSOURCES FINANCES (SUITE)

•• Régime fiscal des aidants familiaux.

IMPORTANT
 En mai dernier, les conditions d'imposition sur le revenu des sommes perçues par les aidants familiaux de personnes handicapées ont été précisées. Les aidants familiaux salariés sont imposables selon les

règles de droit commun des traitements et salaires, à l'exception de certaines indemnités représentatives de frais.



La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour dédommagement d'un aidant familial n'est, elle, plus imposable depuis le 1er janvier 2019. Les parents aidants n'ont donc plus à porter les sommes reçues sur leur déclaration de revenus.

• ACCESSIBILITE

•• Accessibilité : encore des dérogations !



Nouvelles dérogations

En pleine urgence sanitaire, un décret, signé par le Président de La République, autorise les préfets à déroger aux normes d'accessibilité au-delà du délai de 2 ans préalablement accordé. Il pérennise ainsi le pouvoir accordé à chaque préfet de délivrer des autorisations et permis dérogeant aux normes pour un motif d'intérêt général, afin de

tenir compte, sous conditions, des circonstances locales.

Cela concerne de nombreux domaines : la construction, le logement, l'urbanisme, la protection et mise en valeur du patrimoine culturel, les activités sportives, socio-éducatives et associatives...

Les motifs de dérogation sont suffisamment vagues pour conduire à des abus et des

discriminations. D'autres dispositions concernant les logements et les Établissements Recevant du Public (ERP) sont également en préparation. En effet, le projet de réforme du code de la construction et de l'habitation fusionne les règles applicables aux différents types d'immeubles et généralise les solutions d'effet équivalent, avec comme conséquences de rendre les usagers handicapés dépendant d'une aide humaine ou d'un planning d'heures d'ouverture et de rendre aléatoire l'accessibilité en autonomie aux immeubles neufs ou rénovés.



RENDRE LA #FRANCEACCESSIBLE, #CESTLABASE#!

•• Les travaux d'accessibilité en copropriété plus faciles

A compter du 1^{er} juin 2020, il sera plus difficile, pour les copropriétaires, de s'opposer aux travaux d'accessibilité aux personnes handicapées. Le gouvernement a, en effet, inversé le processus de décision.



Désormais, les copropriétaires ne pourront s'opposer à ces travaux que par une décision motivée par l'atteinte portée

par les travaux à la structure de l'immeuble ou à ses éléments d'équipements essentiels ou par leur non-conformité à la destination de l'immeuble.

• EMPLOI / SANTÉ

•• Covid 19 – Pas de reconnaissance systématique en maladie professionnelle

Les personnels soignants contaminés par le Covid-19 devraient bénéficier d'une reconnaissance automatique en maladie professionnelle mais les autres salariés devront effectuer une demande de reconnaissance en maladie professionnelle selon la voie de recours devant les commissions spécialisées car leur contamination peut avoir lieu partout et pas uniquement sur le lieu professionnel. C'est alors, a priori, le droit commun qui s'appliquera. Une discrimination que beaucoup (syndicats, associations...) contestent. A suivre...



● EDUCATION SCOLARITÉ

●● Cantine et activités périscolaires

le défenseur des droits rappelle l'État à l'ordre

Si la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) notifie le besoin d'accompagnement d'un enfant handicapé pendant le temps de cantine, alors l'Inspection Académique a le devoir de mettre à disposition un Auxiliaire de Vie Scolaire (AESH).

Le Conseil d'État l'a confirmé en avril 2011, malgré cela, en mai 2019, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et le ministre de l'Éducation refusent toujours que le coût soit supporté par l'État. Ils attendent une nouvelle décision du Conseil d'État sur le sujet ainsi que sur les activités péri-scolaires et la garderie du soir que l'État espère toujours mettre à la charge des communes.

Ainsi, on trouve encore des départements où ce droit est bafoué. Pour le défenseur des droits, il s'agit là d'une « atteinte à l'intérêt supérieur » des enfants handicapés concernés.



●● Activités périscolaires : ce que les communes doivent faire...

La mairie n'a pas le droit de refuser d'inscrire un enfant handicapé aux activités périscolaires ou extra-scolaires. Elle doit d'abord évaluer la situation individuelle et rechercher les solutions envisageables (présence d'un accompagnant, formation des encadrants, etc.).

Pour refuser d'inscrire un enfant handicapé, la mairie doit démontrer qu'il lui est impossible de mettre en place « un aménagement raisonnable ».

Sinon, « le refus d'accueillir l'enfant est constitutif d'une discrimination », rappelle le Défenseur des droits.



●● Les étudiants en situation de handicap inscrits dans une grande école

La conférence des grandes écoles vient de faire paraître un « baromètre » qui affiche un taux d'étudiants handicapés en grande école désormais comparable à celui de l'université : 1,6 % du nombre total des étudiants inscrits.

La filière la plus représentée est constituée par les écoles d'ingénieurs, puis par celles des écoles de commerce et de management.

Le handicap le plus présent (1/3 des étudiants handicapés) est constitué par les troubles de la parole et du langage (y compris les troubles dys) ; les étudiants porteurs d'un handicap moteur représentent 10 % des étudiants handicapés dans ces grandes écoles.

L'aménagement le plus fréquemment proposé (une fois sur deux) est la majoration du temps pour composer lors des examens. Inversement,

on relève très peu d'aides à la prise de notes, de mise à disposition d'un secrétariat pour les examens ou de tutorat et d'aides pédagogiques.





● EDUCATION SCOLARITÉ (SUITE)

●● Bonus inclusion pour les crèches accueillant des enfants handicapés

Plus de la moitié des enfants handicapés sont gardés exclusivement par leurs parents. La proportion est de 1/3 pour les enfants valides. Pour rétablir l'équilibre, le gouvernement encourage financièrement les structures « handi-accueillantes ».



Accueil en crèche :
pour une priorité aux enfants
en situation de handicap !

APF France handicap

Une aide financière

Les établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches, halte-garderies, etc.) perçoivent une aide financière s'ils reçoivent au moins un enfant en situation de handicap. Ce n'est pas une aide individualisée par enfant accueilli mais une aide sur l'ensemble des places de la structure car l'objectif est de favoriser l'adaptation de l'établissement dans son ensemble (formation, personnel, matériel, etc.).

Ce bonus annuel s'élève au maximum à 1 300 € par place

Mais en fait le plus souvent la somme est beaucoup moins élevée. En 2019, environ un quart des places en crèche ont bénéficié de cette aide.

L'enfant accueilli doit avoir

- une reconnaissance de son handicap : par exemple, attribution de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) par la MDPH,
- ou une orientation vers un Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD), ou une prise en charge régulière par un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), etc.

Encore des progrès à faire pour les aides financières accordées aux parents :

en effet, seuls les enfants bénéficiant de l'AEEH ouvrent droit actuellement à un tarif réduit en crèche ou à une allocation revalorisée de 30 % pour les familles qui confient leur enfant à une assistante maternelle. Or, le handicap ne se résume pas à l'AEEH. En effet, tous les enfants en situation de handicap n'ont pas forcément droit à l'AEEH. Certains ne remplissent pas toutes les conditions. D'autres, tout simplement, sont encore trop jeunes pour que le diagnostic médical ait été posé ou que toutes les démarches nécessaires soient arrivées à leur terme. Il faut donc élargir les modalités de reconnaissance du handicap comme cela a été fait pour l'aide aux établissements d'accueil de jeunes enfants.



●● Préparation de la rentrée scolaire pour les élèves en situation de handicap

À compter du 1er juillet, un numéro vert unique permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit la cellule départementale, soit la cellule nationale « Aide handicap École ». Ce numéro vert sera ouvert pendant tout l'été.

0 805 805 110

Service gratuit
+ prix appel

Dans chaque inspection académique, une cellule d'écoute et de réponse est mise en place pour informer les familles sur les dispositifs existants et pour répondre aux familles sur le dossier de leur enfant. L'objectif est d'apporter une réponse aux demandeurs dans les 24 heures suivant l'appel.

●● Education/Allocations – Droits enfants prolongés

Une ordonnance législative de mai 2020 prolonge de 15 mois, jusqu'au 31 août 2021, les orientations scolaires et socio-éducatives actuelles des enfants et jeunes handicapés si la Commission des Droits et de l'Autonomie de leur Maison Départementale des Personnes Handicapées ne prend pas une nouvelle décision d'ici le 31 juillet prochain.

Les droits en cours à l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé et à la Prestation de Compensation du Handicap pour aides humaines, animale ou charges exceptionnelles sont prolongés dans les mêmes conditions.



Toutefois, sont exclues de cette prolongation les décisions d'orientation qui aboutiraient à un redoublement de fait. Pour celles-ci, les demandes font l'objet d'un examen prioritaire par la commission. La reconduction automatique ne peut non plus s'appliquer aux enfants changeant de cycle scolaire (collège, lycée...).



● **CONFINEMENT / DÉCONFINEMENT :**

COMMENT ÇA SE PASSE À APF FRANCE HANDICAP ?

La période à hauts risques que nous traversons a obligé chacun d'entre nous à s'adapter et modifier sa façon de vivre. On le voit bien quand on lit les témoignages qui nous sont parvenus (voir page 16). On le voit également quand on regarde ce qui s'est passé et qui se passe encore aujourd'hui dans les Délégations et dans les instances de notre association.

●● **Pour notre Délégation**, voir page 12 et suiv.

●● **Pour les Établissements et Services.**

Enfance et la plupart des services des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail)

Certains ont été complètement fermés. Cela a pu entraîner des difficultés pour les familles qui ont repris leur enfant à domicile car elles n'ont pas pu bénéficier de répit.

Établissements et foyers pour adultes sont restés ouverts pour les usagers qui ne sont pas rentrés dans leur famille ; le confinement en chambre a été plutôt bien supporté car il y a eu des aménagements : repas en petits collectifs, activités en petits groupes.

Avec le déconfinement, les établissements du secteur de l'enfance reprennent peu à peu leurs activités : accueil d'une

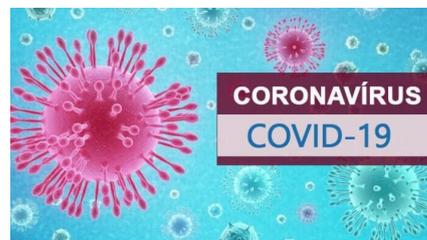
vingtaine d'enfants en IEM (Institut d'Éducation Motrice) ou en EAP (Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés) mais avec beaucoup de précautions pour éviter la promiscuité lors de la circulation dans l'établissement ; 2 personnes maxi dans les véhicules de transport ; horaires d'arrivée décalés.... Pendant l'été les établissements pour enfants sont fermés et des solutions de prises en charge sont recherchées avec les familles.

Dans le secteur adulte, le déconfinement a permis de rétablir les sorties libres à proximité de l'établissement et accompagnées (au moins les premières fois) quand il fallait s'éloigner de l'établissement. Pas de changement lors des



visites des proches dans un premier temps (lieu dédié et distance avec le résident), puis retour aux pratiques habituelles à partir de début juillet.

AUCUN cas de COVID n'a été recensé dans les établissements et services bretons de l'APF. Pour autant le fonctionnement n'a pas toujours été simple à cause du manque de matériel mis à disposition : actuellement ce qui fait le plus défaut ce sont les sur-blouses et les gants.



●● **Et ailleurs en France ?**

Toutes les Délégations ont maintenu leur activité

malgré le confinement, cette activité s'est retrouvée bien entendu réduite à l'essentiel : lien avec les personnes isolées par des appels téléphoniques réguliers, actions solidaires de proximité pour livrer à domicile les courses alimentaires et de pharmacie, soutien psychologique à travers des plates-formes d'écoute téléphonique, défense de l'accès aux droits pour faire valoir les droits des personnes et garantir leur continuité.

- web radio en Bourgogne-Franche Comté et en Ile-de-France
- animation à distance : de la danse dans les Landes
- des ateliers créatifs dans l'Ain
- « le Quizz qui défrise » en Isère
- activités pour les enfants à la Délégation du Nord
- groupe d'échanges entre adhérents par téléphone dans le Calvados et dans la Manche (papotage, cuisine, sport, nature, informatique, etc.)

- soutien aux aidants par visioconférence en Provence-Alpes-Côte D'azur
- actions de solidarité : fabrication de tabliers de protection et de visières à l'ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) de Montpellier
- distribution de masques aux particuliers employeurs du département dans l'Aude.

Pour notre Délégation, voir toutes les actions entreprises (P 12 et suiv.)

On remarque de nombreuses actions originales qui méritent d'être connues ; sans les citer toutes, en voici quelques exemples :



• LE MONDE D'APRÈS...

[Découvrez la contribution d'APF France handicap sur le "monde d'après"](#)



Depuis plusieurs mois, le monde fait face à une pandémie sans précédent qui réinterroge fondamentalement notre modèle de société. Alors que les prises de paroles sur le "monde d'après" se multiplient, nous partageons aujourd'hui nos réflexions dans une contribution :

« **Demain, une société plus juste, apaisée et durable, fondée sur les droits humains** »

Avec 50 propositions, 8 grandes priorités et 5 principes fondamentaux,

Le "monde d'après" doit marquer une vraie rupture avec le monde d'avant

En se fondant sur le vécu des personnes en situation de handicap et de leurs proches et les combats menés par notre association depuis près de 90 ans, il est temps de rebattre les cartes, en dépassant les questions spécifiques au handicap, autour de ce qui donne un sens à nos vies, individuellement et collectivement.

Des principes incontournables pour la participation de toutes et tous

Respecter et soutenir le droit à l'autodétermination et à l'épanouissement de chacun·e en cessant de présupposer une "vulnérabilité" particulière liée à l'âge, l'état de santé, la situation de handicap, de précarité...

Garantir et valoriser la participation sociale et l'expertise des personnes, en permettant de disposer des moyens pour compenser le manque ou la perte d'autonomie.

Concrétiser le pouvoir d'agir et de choisir de chacun·e avec les aménagements nécessaires.

Rénover la démocratie pour que chaque citoyen·ne puisse jouer pleinement son rôle dans les choix de société et les politiques publiques à élaborer.

Impliquer la société civile, les associations dans une logique de parties prenantes incontournables dans la co-construction des politiques publiques.

Des priorités pour une refondation sociétale

Garantir l'effectivité des droits fondamentaux.

Soutenir la responsabilité sociétale et environnementale.

Réinventer le territoire au service de la proximité, de la solidarité et de l'inclusion

Concevoir un environnement inclusif

Développer une éducation inclusive et émancipatrice

Imaginer de nouvelles formes d'apprentissage, de formation et de travail

Ensemble, rêvons, osons, créons !

Ces principes et priorités sont déclinés en 50 propositions pour bâtir une société plus juste, apaisée et durable fondée sur les droits humains.

À découvrir en intégralité et à partager largement ! <https://bit.ly/2TO2rbD>

Et vous, quelles sont vos idées pour la société de demain ?

• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APF FRANCE HANDICAP



Elle aura lieu le 26 septembre 2020 de 14h00 à 17h30, avec diffusion en Délévation comme à l'accoutumée. Cette année, compte tenu du contexte, il y aura aussi des contributions en ligne (par visioconférence) des adhérents de chaque région. Pour ce grand moment de

contribution et de participation à distance pour lequel les participants seront regroupés à la MJC du Grand Cordel à Rennes, les adhérents intéressés doivent répondre au mail qu'ils ont reçu le 1er juillet ou passer par la Délévation avant le 20 juillet.



• LA MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH 35) PENDANT LE CONFINEMENT

La maison
départementale
**des personnes
handicapées**

0 800 35 35 05 Service & appel gratuits
www.mdph35.fr



personnes contre 23 en temps ordinaire.

Pendant les 2 mois de confinement, 4 200 dossiers ont été étudiés par ces CDA à format réduit. La mobilisation de la MDPH a ainsi permis d'éviter d'accumuler du retard dans le traitement des demandes ; cependant, le contexte du confinement semble avoir beaucoup ralenti le dépôt des demandes : celles-ci risquent donc d'apparaître plus tard et provoquer des délais supplémentaires.

La MDPH a maintenu la plupart de ses activités en télétravail : traitement des dossiers, traitement des recours et des situations urgentes, réponses aux usagers, etc...

Pour un certain nombre d'activités cependant la présence physique d'une dizaine d'agents a été requise : traitement des courriers, participation aux commissions (CDAPH)

Enfin, environ un tiers des activités a été suspendu pendant la période de confinement, en particulier la participation ou l'organisation de réunions de grande ampleur, mais aussi l'accueil physique des usagers ; l'accueil à distance a été renforcé pour compenser la fermeture de l'accueil physique mais les sollicitations ont été moitié moins nombreuses qu'en période habituelle.

Elles concernaient des questions habituelles (état d'avancement du dossier déposé, compléments

d'informations) mais aussi des demandes d'ajustement du plan d'aide pour tenir compte du contexte (ex : retour à domicile d'une personne habituellement prise en charge en établissement)

Les commissions devant statuer sur les demandes déposées (CDAPH) ont continué à fonctionner, mais selon des modalités particulières :

- les usagers n'étaient pas informés avant la commission du plan les concernant,
- il ne leur a pas été possible de faire entendre leurs arguments devant la commission
- les commissions ont fonctionné avec un effectif très restreint : 1 représentant des associations,

1 représentant des services de l'état , 1 représentant du conseil départemental, soit 3

Pendant la période de déconfinement, le télé travail est maintenu pour une majorité de salariés ; l'équipe présente physiquement est cependant plus nombreuse, ce qui permet le retour de l'accueil des usagers en présentiel (sur rendez-vous).

Autre signe de retour progressif à la normale : les personnes qui le souhaitent pourront être entendues par les commissions qui étudient leur dossier (CDAPH).



• INFOS PRATIQUES POUR VOS DÉPLACEMENTS



Voici le nouveau numéro gratuit pour les réservations de transports routiers (gare routière) pour les transports à la demande :

à partir du 2 juin 2020.

02 99 30 03 00

Pour les TER, le numéro est 0800 880 562





/ACTUALITES

●● CONFINEMENT / DÉCONFINEMENT : COMMENT ÇA SE PASSE À LA DÉLÉGATION ?

●● A la Délégation 35,

Pendant le confinement

la vie a continué mais de façon différente puisque les locaux ont été fermés au public à partir du 16 mars et que les salariés ont continué leur activité en télétravail. Le lien avec les adhérents a été maintenu par les salariés et des bénévoles au moyen d'appels téléphoniques réguliers, en particulier en direction des personnes les plus isolées. Des psychologues des établissements et services de l'APF ont pu prendre le relais pour les situations les plus préoccupantes (isolement, détresse).

Un réseau de bénévoles a assuré l'aide aux courses pour les personnes bloquées chez elles.

Depuis le 2 juin

le déconfinement a été mis en place avec une réouverture progressive des locaux, un retour des salariés à la Délégation (en alternant périodes de présence physique et périodes de télétravail), un accueil sur rendez-vous des adhérents (à partir du

8 juin) et le maintien des activités à distance : appels téléphoniques aux adhérents, activités des groupes de travail par téléphone ou en visio-conférence. La Délégation a également proposé aux personnes qui sont restées



totalemt isolées pendant 2 mois des sorties accompagnées par des bénévoles.

Les activités estivales proposées par la Délégation sont présentées dans un livret envoyé à tous les adhérents :

- ◇ des activités de loisirs en visioconférence
 - ◇ des sorties et des pique-niques
 - ◇ des actions revendicatives, etc.
- A chaque fois, des précautions sont prises pour éviter tout risque de contagion : nombre limité de participants, inscription préalable, etc.

Après un été sans interruption, la Délégation proposera une rentrée dynamique

- 2 mini-séjours par semaine en septembre
- une grande braderie le 6 septembre place des lices à Rennes pour relancer les opérations ressources car la Délégation a un grand besoin de financement après l'annulation de plusieurs braderies en raison du confinement.



●● Et les élus, qu'ont-ils fait ?

Le CAPFD (Conseil APF de Département) a réussi à se tenir 3 fois après le mois de mars par le moyen de conférences téléphoniques. Il a bien sûr suivi les difficultés engendrées par le confinement :

- ⇒ Certains services d'aides à domicile refusent de faire prendre une douche aux usagers car les masques ne sont pas étanches ; le Collectif Handicap 35 a envoyé un courrier à ce sujet aux services concernés.
- ⇒ Arrêt de certains soins : après le 12 mai, les interventions des kinés ont pu reprendre.
- ⇒ Baisse du nombre d'heures d'intervention des auxiliaires à domicile soit à la demande des personnes concernées (crainte de contamination) soit en raison du manque de personnel dans les services (arrêts maladie) : courrier du représentant départemental pour demander à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de ne pas tenir compte de la baisse du nombre d'heures consommées et donc de ne pas réviser à la baisse les plans d'aide humaine.
- ⇒ Suivi du fonctionnement de la MDPH 35 pendant toute la période marquée par les risques de contagion.
- ⇒ Intervention auprès de Handistar : la direction rend obligatoire le port du masque mais interdit

à ses chauffeurs d'aider les usagers à le mettre en place même si ceux-ci ne peuvent pas le faire seul. D'autres services n'agissent pas du tout ainsi (exemple de Brest).

- ⇒ Report de la manifestation prévue le 4 juin pour obtenir un service à la personne de qualité.
- ⇒ Report à l'automne de l'Assemblée Départementale.
- ⇒ Suivi des difficultés financières de la Délégation qui a vu nombre de ses opérations ressources annulées (braderies).



**/ACTUALITES****•• ACCÉLÉRATION DU DÉCONFINEMENT POUR CET ÉTÉ**

A compter du 2 juin, la Délégation a rouvert. La première semaine a été consacrée à la préparation de l'ouverture aux adhérents à compter du 8 juin. Dès cette date, des activités, en présentiel partiel et groupes limités en nombre de participants, ont été proposées.

Pour les activités

militantes : Réunions en présentiel et audio conférence du CAPFD, du Groupe Initiatives, échanges et réflexions autour des grandes revendications en France dont celles D'APF France handicap (le 15 juillet)

Pour les loisirs

- ⇒ Pique-nique des retrouvailles au Parc du Thabor (le 11 juin) et au Parc des Gayeulles (le 12 juin), à Fougères et à Redon (le 18 juin), à Saint-Malo (le 29 juin), au Parc de Maurepas de Rennes (le 3 juillet), au Parc des Gayeulles (le 17 juillet)
- ⇒ Barbecue à la Délégation (le 6 et le 13 juillet)
- ⇒ Animation « Petit Bac » en visioconférence,

- ⇒ Séances hebdomadaires de relaxation en présentiel à l'extérieur (Parc de Maurepas)
- ⇒ Balade et pique-nique sur le sillon de Saint-Malo (le 19 juin)
- ⇒ Jeu « APF et moi » en présentiel et visio-conférence
- ⇒ Jeu « Bombe partie » en visio-conférence
- ⇒ Balade
- ⇒ pique-nique à Cancale (le 19 juin)
- ⇒ Quiz culture générale en visio-conférence
- ⇒ Sortie au Parc botanique de Haute-Bretagne (le 2 juillet)
- ⇒ Balade à la Gacilly et visite du Parc botanique (le 9 juillet)
- ⇒ Sortie au zoo de Branféré (le 16 juillet)

**POUR CONNAÎTRE LES PROCHAINES ACTIVITÉS ET SORTIES ORGANISÉES CET ÉTÉ**

n'hésitez pas à contacter la Délégation (02 99 84 26 66) ou à consulter l'agenda publié sur notre site Internet (www.apf-Francehandicap35.org.)

POUR TOUTES CES ACTIVITÉS

chaque adhérent et bénévole doit respecter le protocole d'accueil en Délégation mis en place pour le déconfinement et respecter les gestes barrières.

•• OPÉRATIONS RESSOURCES : PREMIER RENDEZ VOUS LE 6 SEPTEMBRE

Dès le mois de mars, la crise sanitaire a suspendu toutes nos opérations ressources et les braderies en particulier. L'opération HandiDon, menée habituellement de septembre à décembre, a également été annulée par le siège. Il va nous falloir rassembler toutes nos énergies et nos idées pour compenser ce manque (évalué à environ 28 000 € pour le territoire Ille-et-Vilaine et Morbihan) et trouver d'autres sources de revenus. Nos élus et nos salariés réfléchissent à des actions innovantes à mettre en place et bien sûr toutes vos suggestions seront les bienvenues.

Toutefois, dès à présent, nous vous donnons rendez-vous



pour une braderie prévue le 6 septembre prochain, place des Poissonniers devant la Halle

Martenot Place des Lices à Rennes.

En raison du contexte, il n'y aura que 4 stands (stands présents : Rétro, livres, vaisselle, cuir) afin de respecter au maximum les gestes barrières. Le nombre de tables demandé a été doublé afin d'établir une distance suffisante entre les bénévoles et les acheteurs.

Dimanche 6 septembre

Braderie

Rétro, livres, vaisselle, cuir

Place des Poissonniers

Devant la halle Martenot

Place des Lices

35 Rennes

APF France handicap
Délégation 35



● **DÉCONFINEMENT : ENFIN, SE RETROUVER...**

La Délégation a rouvert ses portes aux adhérents et aux bénévoles le 8 juin dernier. Dans le cadre du déconfinement, elle a mis en place un protocole d'accueil et une charte sanitaire est à signer par toute personne accueillie dans ses locaux qui s'engage à respecter le protocole affiché à l'accueil, porter un masque et respecter tous les gestes barrières.

●● **Les activités mises en place par la Délégation dès le déconfinement du 11 mai**

Pendant le confinement et la première période de déconfinement (jusqu'au 2 juin), les salariés de la Délégation ont proposé différentes animations à distance :

Pour les loisirs :

Échanges visio sur WhatsApp par groupe de 4
Petits challenges comme par exemple reproduire en photo un tableau ou une œuvre d'art
« Blind test » sur l'application « enregistré Jitsi »
Quiz musical,

Séances de relaxation à distance...

Pour les activités militantes :

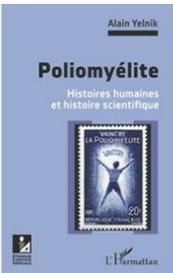
Conférences téléphoniques du CAPFD (Conseil APF de Département) une fois par mois, ainsi que du comité de pilotage « sensibilisation »
Formation des bénévoles via Skype sur le thème «organiser son temps de travail »

Dans le domaine de la revendication, des rendez-vous ont été organisés :
Échanges de témoignages à distance via les applications « Zoom » ou « Skype » sur les thèmes suivants : « Ma vie de confiné(e) », « Mes droits en cette période de Covid-19 », « le déconfinement », « Ma Délégation de demain », « Nos envies cet été ».

●● **Nouvelles du Groupe Entraide Polio Ouest (EPO)**

La crise sanitaire a marqué une pause bien évidemment pour les actions du groupe EPO, cela ne nous a pas empêché de garder le contact avec certains d'entre vous durant cette période de confinement. Nous relancerons nos actions à la fin de l'été, en attendant nous vous conseillons la lecture de ce livre

Poliomyélite, « Histoires humaines et histoire scientifique » du Pr Alain Yelnik



Alain Yelnik est médecin spécialiste en Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) et professeur des universités. Il dirige le service de MPR de l'hôpital Lariboisière – Fernand Widal, APHP. Son activité est consacrée aux conséquences des affections neurologiques de l'adulte, qu'elles soient d'origine vasculaire, traumatique ou infectieuse. »

La "polio". On l'aurait presque oubliée. Et pourtant, quelle peur elle déclenchait dans les années 1950-1960 ! Tous les parents redoutaient cette terrible maladie qui véhiculait une image de souffrances, de paralysie et de mort. Enfin, vint la vaccination. Mais les enfants, car cette maladie touchait surtout les plus jeunes, "les polios" comme on disait, ont grandi et vieilli, avec leur cortège de douleurs et de handicaps avec lesquels il a bien fallu vivre. Ils sont ainsi encore environ 50 000 aujourd'hui en

France, 2 millions dans le monde."

Poliomyélite, Alain Yelnik, Editions l'Harmattan, collection « Éthique et pratique médicale » février 2020, 204 pages prix 22,50€

●● **Assemblée Départementale 2020 VENDREDI 9 OCTOBRE Salle ORY à RENNES**

Info

Du fait des difficultés engendrées par la crise sanitaire (obtention d'une salle, mesure de distanciation ..), l'organisation de notre Assemblée Départementale (AD) sera cette année modifiée (pas de repas en commun ni d'intervenants extérieurs à l'association). Elle se déroulera le **vendredi 9 Octobre de 13h30 à 18h** Salle Ory (près du Foyer Guillaume d'Achon).

LE THÈME EN SERA LA PROBLÉMATIQUE DES TRANSPORTS DANS NOTRE DÉPARTEMENT.

Dans un second temps, les élus du Conseil APF de Département et les membres des Groupes Relais et Initiatives (GR et GI) rencontreront des élus de la région et responsables des services de transports pour leur présenter les travaux de l'Assemblée et nos revendications. A l'issue de l'AD et de cette rencontre, le GI et les GR poursuivront leur réflexion en vue de créer un guide des transports accessibles en Ille-et-Vilaine.

Ne manquez surtout pas cette occasion de **nous retrouver** et de poursuivre ensemble notre mission de défense des droits des personnes en situation de handicap (en septembre, vous recevrez l'invitation et serez informés des modalités pratiques détaillées).



/ACTIVITÉS

• CONFINEMENT ET VIE À DOMICILE

une préoccupation constante du groupe SAP (Service À la Personne)

Le groupe de travail Services À la Personne (SAP) du Collectif Handicap 35 n'a pas manqué de dynamisme pendant cette longue période de confinement afin de poursuivre l'organisation de notre mobilisation.

•• VIE À DOMICILE EN DANGER ! SOYEZ PRÉSENTS LE 1ER OCTOBRE



En effet, même (et peut-être encore plus) pendant le confinement cette actualité tenait à cœur au groupe. Le travail du groupe a permis de mettre à jour une nouvelle date pour sa mobilisation prévue initialement le 04 Juin. Vous pouvez donc, d'ores et déjà, noter sur votre agenda la date du Jeudi 1er Octobre prochain.

Importance de faire connaître cette mobilisation

auprès de votre famille, vos amis ainsi que les réseaux associatifs en particulier ceux des services à la personne que vous connaissez bien.

Pour rappel, cette mobilisation fait suite à une table ronde, « Chez moi à mon domicile je veux une vie de qualité », qui avait été organisée par le Groupe SAP.

3 ans après, nous entendons rendre compte des conditions d'exercices de l'aide à domicile aujourd'hui sur le territoire Breillien.

Toujours plus de turn-over, mise en danger des personnes, aidants en souffrance, problème de formation de certaines aides à domicile... Autant de mots sans aucun doute connus de chacun d'entre vous.

Avant ce rendez-vous,

- ♦ il est important d'avoir vos témoignages sur les difficultés que vous rencontrez aujourd'hui dans votre quotidien.
- ♦ Il est primordial que vous participiez à cette remontée de la situation actuelle de l'aide à domicile et, si vous le désirez, de façon anonyme.
- ♦ Votre contribution va enrichir notre livret blanc qui sera remis le jour de notre manifestation à l'Agence Régionale de Santé (ARS) et au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Le groupe SAP ne manque pas d'imagination et réalisera

des panneaux lors d'un atelier prévu à la Délégation APF France handicap en septembre prochain. Nous souhaitons, avec le groupe, mener ensemble cette manifestation et lui donner tout le sens qu'elle mérite. Sur les panneaux seront présentés les slogans du tract et du dossier de presse. Le groupe de travail a aussi imaginé une prise de parole publique de plusieurs personnalités lors de la manifestation.

Mathieu Cailleau
Patrick AUBRY



Des services adaptés à vos besoins

C'est pour quand ?

Venez nombreux le 1er Octobre prochain pour défendre avec le Collectif Handicap 35 les droits et conditions de vie des personnes en situation de handicap



/TÉMOIGNAGES

•• COVID-19 ET TÉMOIGNAGES

La crise sanitaire a profondément perturbé nos vies, nos habitudes, nos repères... notamment en nous imposant une période de confinement puis de déconfinement progressif, autre période déstabilisante et parfois anxiogène. Des adhérents et des résidents en Foyer ont bien voulu accepter de témoigner sur leur vie pendant cette crise. Qu'ils en soient remerciés !

• TÉMOIGNAGES

3 résidents du Foyer Guillaume d'Achon témoignent de cette période inédite pour tous et encore plus particulière pour eux.

Romain

Je n'ai vraiment pas apprécié les informations, je ne comprenais rien à ce qui se passait. J'avais peur d'être malade.

J'ai eu du mal à supporter de ne pas voir ma famille et de ne pas sortir.

Je vais mieux depuis que je peux sortir et revoir des amis et ma famille.

Le fait que le Foyer ne nous ait pas confiné dans notre studio m'a permis de participer à des activités comme la boccia, le renforcement musculaire, l'atelier écriture ou l'on a fini notre deuxième roman, de la peinture et des repas.

Paul Henri

Le fait de ne pas sortir est ce qui a été le plus difficile. Les activités mises en place par le Foyer nous ont permis de ne pas rester seuls chez soi à ne penser qu'au virus.

Au début j'ai eu peur d'avoir le virus surtout par rapport à mon handicap, les informations ont créé la psychose chez les gens.

J'ai communiqué avec ma famille et mes amis grâce à internet et au téléphone. Je me demande même si je n'ai pas plus communiqué pendant le confinement qu'avant.

Je suis content aujourd'hui de pouvoir ressortir et de revoir mes amis et ma famille.

J'apprécie vraiment et profite plus de tous ces moments de retrouvailles.

J'ai apprécié le fait que le Foyer prenne soin de nous de manière calme et sereine sans transmettre cette peur ambiante de la période difficile de la Covid.



Clément

Pour moi la Covid 19 a été assez compliquée à comprendre à cause des médias et de la somme des informations. J'avais le sentiment d'être bombardé par des informations contraires.

J'ai eu du mal à supporter le fait de me retrouver enfermé, de ne pas pouvoir sortir et de ne pas avoir de visite de la famille et de mes amis.

Pendant le confinement je suis resté chez moi à utiliser internet et la télévision. J'ai pu aussi découvrir des nouveaux moyens de communications comme skype, whatsapp....

Je me suis aussi rapproché des membres de ma famille.

Le confinement m'a permis de profiter des courses en drive mis en place par le Foyer.

J'ai aussi apprécié les moyens mis en place et le temps consacré par les professionnels du Foyer.

J'ai eu l'impression d'être plus seul, j'aimerais que cela redevienne comme avant, un retour à la normale, et reprendre mes activités et ma vie sociale.



/ACTUALITES

•• COVID-9 ET TÉMOIGNAGES (SUITE)

Patrick
Le confinement : une période inédite à mes yeux.

Au départ, j'ai eu beaucoup de mal à apprivoiser cette situation. Toutes mes activités associatives étaient arrêtées et il semblait même que notre vie à tous était arrêtée. Notre belle ville de Rennes, comme beaucoup d'autres villes, ressemblait à une ville fantôme, d'un calme inhabituel.

Pour la fête de Pâques, j'étais sous cloche, quelle ironie, à moins que ce ne soit un signe !

J'ai craint une déprime à un moment donné mais cela n'a pas duré, j'ai refait surface et la bonne humeur et la joie de vivre sont redevenues mes compagnes. Heureusement pour moi !

Malgré l'absence de visite lors de ce confinement, absence ô combien cruelle pour moi, j'ai pu relever le défi que je m'étais lancé à savoir dépasser la crainte de la solitude.

Je peux également témoigner des nombreux gestes de solidarité et de soutien de la part de ma famille et de mes amis qui fréquemment me passaient un coup de fil ou m'envoyaient un petit email très réconfortant.

Je dois saluer également l'initiative d'Yvon LECHEVESTRIER qui a mis en ligne « le journal du confiné », une chronique quotidienne que nous

Brigitte
« Si on avait pu seulement imaginer... »

lorsque quelques semaines encore avant ce mois de mars, nous nous prenions dans nos bras, nous allions aux concerts, nous étions libres d'aller et venir où bon nous semblait sans peur et sans crainte... Et puis voilà, c'est arrivé, cet ennemi pervers, invisible, meurtrier et encore plus dangereux pour nos aînés et pour les personnes comme moi ou beaucoup de mes amis en situation de handicap ! De quoi filer les jetons et modifier tous les comportements, suscitant le pire et le meilleur, c'est du moins ce que l'on pouvait voir et ressentir via les écrans qui allaient devenir, pendant de longues semaines, nos principaux liens sociaux.

J'ai eu la chance de vivre ce confinement dans une maison avec une terrasse pour prendre l'air et je n'ai jamais souffert d'isolement réel car mes auxiliaires de vie ont continué à intervenir quotidiennement chez moi. Je les admire et les remercie très sincèrement car ils se sont battus face à leur administration (gestionnaires de planning et responsables) pour que mes heures soit-disant de confort (ménage, courses...) puissent être maintenues au moins partiellement et mes horaires vitaux (couchers par exemple) pas trop avancés ou modifiés. J'ai eu beaucoup de chance d'avoir mes petits héros du confinement ! Mes séances de kiné à domicile n'ont été interrompues que 15 jours, ma kiné les ayant reprises, avec mon accord, en prenant les précautions d'usage.

En fait, hormis les cauchemars liés aux dangers du

pouvions enrichir par nos contributions. Cela nous a permis de ne pas rester isolés et de maintenir le lien entre les mousquetaires à roulettes.

Pendant cette période inédite, j'ai également repris le goût de la cuisine en concoctant de nouvelles petites recettes respectueuses de la ligne... et oui cher docteur, j'ai retenu la leçon : pas de prise de poids et taille fine pour l'été ! Prendre soin de moi à mon domicile est devenu une priorité.

Pendant le confinement, j'ai pourtant souvent dû montrer les dents et jouer au gendarme avec les auxiliaires de vie qui ne respectaient pas les gestes barrières en pleine pandémie. Par la suite, tout est rentré dans l'ordre, elles avançaient toutes masquées et, cerise sur le gâteau, lors du déconfinement, les douches ont pu reprendre ; Youpi Plouf !

Aujourd'hui, avec un peu de recul, je me dis que ce confinement m'a permis de prendre conscience de l'importance de prendre grand soin de sa santé et de celle de nos proches (famille et amis).

Merci à tous pour votre soutien dans cette aventure de confinement, en espérant que nous pourrions vite reprendre progressivement nos activités et nous revoir tous, le nez dans le guidon et l'agenda en poche !

virus, exacerbés je pense par les messages médiatiques, **j'ai plutôt bien vécu la première moitié du confinement**, consciente d'être privilégiée par rapport à d'autres. J'ai même apprécié au début d'avoir moins de réunions extérieures. J'étais d'autre part bien occupée par ce que j'ai appelé mes journées de « télé-bénévolat » essentiellement pour notre association. J'avais aussi le temps de lire et même de regarder quelques vieux films. Cependant, assez vite, les restos et balades avec les amis, les rencontres et les activités à la Délégation et ailleurs m'ont manqué...

Lorsque, en plein confinement, mon ordinateur est tombé en panne, les choses se sont gâtées car je n'ai pu le faire réparer qu'après cette période. Privée d'un grand nombre de contacts (je n'ai pas de téléphone portable) et désœuvrée, je n'avais plus goût à rien sinon « me légumer » devant la télé...

J'ai eu du mal à me ressaisir, même après le déconfinement, découragée à l'idée d'avoir à rattraper tout mon retard (messages, télé-bénévolat...). J'ai appelé ça « le blues du confinement ».

Mon regain de vitalité, je le dois sûrement aux coups de fil reçus d'amis et d'adhérents (qu'ils en soient ici remerciés) s'inquiétant de mon silence, aux bonnes nouvelles entourant le déconfinement, au beau temps que l'on pouvait savourer enfin à loisir... C'est donc reparti pour de nouvelles aventures. **Mais quand-même quel drôle de truc ce confinement et pourvu qu'il reste du passé !**

**• À LIRE****•• Vivre en couple sur Perfect World.**

Après avoir consacré neuf tomes à l'histoire d'amour tourmentée de Tsugumi et Itsuki, Rie Aruga expose dans la suite de la manga Perfect Word la vie de couple des jeunes gens qui maintenant désirent un enfant.

Mais la paraplégie d'Itsuki les contraint à recourir à une fécondation in vitro, chemin particulièrement rude et difficile.

Perfect World Tome 10, par Rie Aruga, éditions Akata, 6,99 €.

•• Running Girl vise les Paralympiques

En préambule des Jeux Paralympiques de Tokyo, l'éditeur Akata publie la manga "Running Girl" qui présente le retour dans la vie d'une jeune femme Rin, amputée tibiale. Le hasard lui fait rencontrer le "Stradivarius des prothésistes" et l'un de ses disciples, Kazami. Rin est prête à brûler les étapes pour expérimenter son prototype de lame de course.

Running Girl, ma course vers les paralympiques, Tome 1 et 2 par Narumi Shigematsu, éditions Akata, 6,99 €.

•• Prairie a perdu ses mots

Une fillette ne parvient pas à parler parce qu'elle ne trouve pas ses mots. Ils sont perdus dans sa tête, mangés ou envolés tels des oiseaux migrateurs.

Elle fait pourtant de gros efforts, à la maison, chez un orthophoniste, en parcourant les chemins. Et finit au détour d'un trèfle à quatre feuilles par les trouver.

Cette histoire dessinée et vivement colorée est

proposée aux petits enfants par l'artiste Clémence Bajeux, elle-même maman concernée par son enfant.

Prairie a perdu ses mots, par Clémence Bajeux, éditions Books on Demand, 16,00 € imprimé et 6,99 € en Ebook.

•• Ouvrages en audiodescription – Prix Unicef

Une partie des ouvrages sélectionnés pour le Prix Unicef 2020 de littérature sont disponibles en audiodescription sur une chaîne YouTube en accès libre.

Elles ont été conçues par Dune Cherville, lauréate du Marius 2019 de l'audiodescription. La lecture est effectuée par des comédiens et accompagnée par

la restitution sonore d'éléments visuels et une illustration musicale.

Cette initiative de la Fondation Visio couvre les huit livres des catégories enfants de 3 à 5 ans et 6 à 8 ans.

L'édition 2020 du Prix Unicef a pour thème « Objectif Terre : lisons pour la planète ! »



Retrouver la sélection en tapant <https://www.youtube.com/playlist?list=PLFkVZN8-LAr3n2UmRLvfWjGQ7nzQQkC>

• À VOIR**•• Cinéma – "J'accuse" reçoit le 3e Marius de l'audiodescription.**

Un jury de cinéphiles aveugles a attribué à « J'accuse ! », du réalisateur controversé Roman Polanski, le 3e Marius de l'audiodescription. Les 7 films nommés pour les César étaient en compétition. A cette occasion, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) a rappelé que l'agrément des films français est conditionné à la réalisation des fichiers de sous-titrage pour les sourds ou malentendants et d'audiodescription pour les aveugles ou malvoyants, quelle que soit leur diffusion (environ 225 œuvres par an). Le centre apporte également un soutien financier à cette réalisation pour les films à petit budget, et va créer un Observatoire de l'accessibilité réunissant professionnels et associations de personnes déficientes visuelles ou auditives.



• LOISIRS

Activités à faire avec les enfants

Un collectif d'ergothérapeutes en pédiatrie met en ligne un livret avec plus de 100 exercices facilement réalisables sans trop de matériel pour mobiliser la motricité générale, la motricité fine, le visuo-spatial...

160 pages d'idées !

Pour le consulter, taper dans votre moteur de recherche :

« livret d'activités des ergothérapeutes pour vous et vos enfants ».



Pour prendre l'air cet été

« **Cap Verb** » est un établissement d'accueil, d'hébergement et de restauration pour organiser des séjours, des week-ends, du répit ou des vacances, pour les personnes en situation de handicap et leurs familles, en mettant en avant la diversité et le bien vivre ensemble.

Le centre est situé à Guillestre dans les Hautes-Alpes.

Cap Verb : CIAL rue de Fondloubé, 05600 Guillestre. Tel. 04 92 45 17 54.

Contact : alain.rouger@capverb.org Site : www.capverb.org.



• SPORTS

•• Sports/Médias – Champions d'exception sur France 2.

Déprogrammé à cause de l'épidémie, France 2 a finalement diffusé le 13e numéro du magazine



Champions d'exception consacré à l'actualité du handisport. Au sommaire, 3 reportages réalisés avant le report des Jeux Paralympiques de Tokyo.

On y suit :

- la préparation du para triathlète de choc Alexis Hanquiquant,
- le titre de champion de France de tir aux armes remporté par Tanguy de La Forest
- une présentation claire et instructive de la boccia

Quelques news insolites complètent ce magazine sous-titré de 12 min visible en replay et sur le web. Les précédents numéros sont proposés sur Vimeo.

•• Les Jeux de Tokyo reportés d'un an.



Les Comités Internationaux Olympique et Paralympique ont décidé de reporter d'un an les Jeux Olympiques et Paralympiques qui devaient se dérouler cet été.

Quand bien même l'épidémie de coronavirus Covid-19 aurait été jugulée au début de l'été, les sportifs et handisportifs n'ont pas pu ni s'entraîner, ni se qualifier dans des compétitions dédiées.

• L'ÉQUIPE HAN'DIZOU VOUS SOUHAITE UN BEL ÉTÉ...

Nous sommes heureux que vous puissiez de nouveau recevoir ce trimestre Han'Dizou version papier en plus de la version Internet. Malgré la crise sanitaire et le confinement, l'équipe Han'Dizou a tenu à poursuivre son travail de communication et assurer la diffusion des numéros trimestriels de notre bulletin, maintenant ainsi ce lien entre nous. Merci à vous, chers lecteurs, de nous avoir permis de continuer à nous rendre utiles pendant toute cette drôle de période ! Prenez bien soin de vous et de vos proches tout cet été.





La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton 35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- N° fax : 02.99.36.77.36.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Ligne de bus accessible N° C3

DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES- VIE



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter, notre équipe locale legs et donations, sans engagement de votre part et en toute confidentialité. Rejoignez notre famille de cœur ! Pour plus d'informations contactez la Délégation 40, rue Danton à Rennes Tél : 02 99 84 26 66 Ou Consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

En soutenant

APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes De ne plus être seules face au handicap!

NUMEROS UTILES :

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien* 0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien* 0 800 500 597 Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien* 0 800 854 976 Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

OUI, J'ADHÈRE AUJOUR'HUI !

Vous pouvez adhérer à l'APF et/ou vous abonner au magazine Faire Face via notre site internet apf.asso.fr

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous enveloppe sans affranchir à : Association Libre réponse n° 40301 - 94405 Chosy le Roi Cedex ou à remettre en main propre à votre délégation APF

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

- Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €
- Cotisation familiale* : 2 personnes (40 €) 3 personnes (45 €) 4 personnes (60 €) 5 personnes (75 €) 6 personnes (90 €)

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1^{ère} cotisation gratuite pour les moins de 25 ans (justificatif à joindre avec votre bulletin) 0€

1^{ère} cotisation gratuite pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH) (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec ce bulletin) 0€

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €) €

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : €

TOTAL de mon règlement : €

* appartenant au même foyer fiscal

Tarifs variables jusqu'au 31/12/2017

M^{me} M. Nom.....

Prénom.....

N°..... Rue.....

CP Ville.....

E-mail.....

Ci-joint mon règlement par :

chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 75 64 25 23

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.